



Mésentente autour d'une expérience d'empowerment consacrée à la lutte contre les discriminations

Hélène Balazard, Sandrine Rui

► To cite this version:

Hélène Balazard, Sandrine Rui. Mésentente autour d'une expérience d'empowerment consacrée à la lutte contre les discriminations. Les Cahiers de la LCD, 2018, Éducation populaire et animation à l'épreuve des discriminations, 8, pp.25-43. 10.3917/clcd.008.0025 . halshs-01990833

HAL Id: halshs-01990833

<https://shs.hal.science/halshs-01990833>

Submitted on 24 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mésentente autour d'une expérience d'*empowerment* consacrée à la lutte contre les discriminations

Hélène BALAZARD et Sandrine RUI

Hélène Balazard est chercheuse en science politique au laboratoire EVS, enseignante à l'ENTPE et membre de la chaire UNESCO « politiques urbaines et citoyenneté ». Elle travaille sur le *community organizing*, les processus de développement du pouvoir d'agir et la lutte contre les discriminations. Elle est actuellement membre de deux équipes de projet ANR, EODIPAR et POP PART. Balazard H., Carrel M., Cottin-Marx S., Jouffe Y. et Talpin J., « Ma cité s'organise », *Mouvements*, vol. 85, n° 1, 2016. Balazard H., *Agir en Démocratie*, Les Éditions de l'Atelier, 2015.
helene.balazard@entpe.fr

Sandrine Rui est maître de conférences en sociologie à l'université de Bordeaux et chercheuse au centre Émile Durkheim. Ses travaux portent sur la démocratie participative, les transformations de l'action publique et les discriminations. Dagorn J., Rui S., « Les discriminations en milieu scolaire. Mesures et décalages », *Diversité*, n° 174, 2013, p. 162-169. Cousin O., Dubet F., Macé É. et Rui S., *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Seuil, 2013.
sandrine.rui@u-bordeaux.fr

Résumé :

Créé pour porter dans l'espace public le débat sur les discriminations liées aux origines, un collectif a regroupé entre 2010 et 2015 une trentaine de jeunes habitants de quartiers populaires, accompagnés dans l'aventure par l'équipe d'un centre social. Après avoir suscité intérêt et soutien à l'échelle locale comme nationale, cette dynamique

de mobilisation collective a progressivement éveillé des réticences, voire des oppositions, jusqu'à placer le centre social au cœur d'une vive controverse. Cet article se propose d'interroger les conditions qui mènent de l'expérience des discriminations à une forme d'action collective, en insistant sur les tensions qu'affrontent à la fois les jeunes gens mobilisés et les acteurs de l'éducation populaire qui les accompagnent. Par-delà les individus singuliers et les circonstances, la controverse révèle les tensions qui structurent aujourd'hui en France toute mise en œuvre de démarche d'*empowerment* et toute démarche en matière de lutte contre les discriminations, *a fortiori* quand elles concernent et impliquent des jeunes gens descendants de migrants et/ou minorisés des quartiers populaires.

Introduction

Un centre social dans la tourmente, avec réaffectation, changement de direction, licenciements et retrait d'agrément ; des agents et des représentants de l'état remis en cause avec enquêtes et retrait de missions... Comment la mobilisation d'un collectif de jeunes hommes et de jeunes femmes sur la question des discriminations ethno-raciales, d'abord jugée exemplaire et largement soutenue, en est-elle arrivée à provoquer une telle déflagration ?

Cet article se propose d'interroger les conditions qui mènent de l'expérience des discriminations à une forme d'action collective, en insistant sur les tensions qu'affrontent à la fois les jeunes gens mobilisés et les acteurs de l'éducation populaire qui les accompagnent. L'analyse se fonde sur une enquête menée dans le cadre d'un projet de recherche comparative qui analyse les conséquences politiques de l'expérience de la discrimination⁵. Éclairée par le matériau d'ensemble, l'analyse porte ici plus particulièrement sur 13 entretiens avec des membres du collectif, des salariés et bénévoles du centre social et des acteurs associatifs et institutionnels (délégués au préfet, DRJSCS, élus), réalisés entre 2015 et 2018, et sur une projection-débat des trois films réalisés par le

⁵ *Experiences of discrimination, participation and representation (EODIPAR)*, recherche financée par l'ANR dirigée par J. Talpin (CERAPS).

collectif avec deux de ses membres organisée en septembre 2015 et ce, alors que le collectif avait cessé de se réunir.

Après avoir présenté le processus d'émergence du collectif, nous voudrions insister ici sur deux ordres de tensions, tant idéologiques que pratiques, qui sans tout expliquer, permettent d'éclairer les difficultés que rencontrent les acteurs de l'éducation populaire et qu'il s'agit ici, par-delà ce cas particulier, d'apprécier pour leur portée générale. D'une part il s'agit de tensions qui structurent toute mise en œuvre de démarches d'*empowerment*, entre la visée participative intégrant les habitants aux cadres de l'animation et de la décision, et la visée émancipatrice augmentant le pouvoir d'agir des citoyens. Cette tension se noue autour de la question de l'autonomie. D'autre part, les frictions qui ont émergé autour de ce collectif renvoient aux divisions qui caractérisent le champ de la lutte contre les discriminations et le racisme : s'agit-il d'envisager les discriminations comme résultant d'accrocs au principe d'égalité et aux règles de droit ou de défendre la singularité des discriminations ethno-raciales au regard d'une histoire nationale qu'il convient d'interroger ? La tension s'établit ici également autour de la question de la légitimité de ceux qui veulent en faire un objet de débat.

1. Faire de l'expérience de la discrimination un vecteur de mobilisation collective

Créé pour porter dans l'espace public le débat sur les discriminations ethno-raciales, le collectif a regroupé entre 2010 et 2015 une trentaine de jeunes âgés de 14 à 24 ans, issu d'un quartier classé zone urbaine sensible par la politique de la ville et qui concentrait le taux de logement social le plus élevé de la métropole bordelaise. Le centre social a joué un rôle décisif dans l'aventure. Il a créé un cadre d'accompagnement visant l'émancipation au moyen d'un processus de conscientisation de nature à réaliser qu'une expérience partagée de déconvenues répétées porte un nom : la discrimination.

1.1 D'un cadre d'animation socioculturelle à un processus d'empowerment

Cette mobilisation de jeunes gens, inédite et inégalée depuis dans le territoire, a été rendue possible par l'accompagnement proposé par l'équipe du centre social qui, partant d'une offre d'activité socioculturelle ordinaire, l'a réorientée dans une dynamique d'*empowerment*, entendu comme « *une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance de groupes ou de communautés et de transformation sociale* » (Bacque et Biewener, 2013). En 2010, à l'issue d'une semaine d'ateliers d'écriture, de slam et de danse, organisée pour mobiliser les jeunes de la commune autour de la question des discriminations, le débat de clôture constitue le moment déclencheur. L'un des participants se souvient :

« En discutant on s'est rendu compte que les discriminations que l'on vivait – parce qu'aucun de nous ne connaissait la loi de 2001 –, c'était pas simplement des cas individuels, mais c'était collectif (...) Je subissais beaucoup de discrimination liée à l'origine avec la police, aussi dans les stages que je demandais en entreprise. (...) Je pensais que ça n'arrivait qu'à moi et quand tu te retrouves confronté à d'autres personnes qui ont vécu la même situation que toi, c'est là que tu te dis "ah ouais, faut faire quelque chose dans ce cas, faut que ça s'arrête" (...) Quand on nous dit, "vous avez les mêmes droits", on nous réveille en fait (...), j'ai voulu m'engager, c'est ça qui a créé le déclic. » (Membre du collectif)

Ce jour-là, la discussion constitue une triple révélation pour les participants aux ateliers. D'abord, l'expérience singulière qui est la leur s'avère partagée par leurs camarades. Ensuite ils découvrent qu'une loi existe⁶ ; des leviers juridiques sont à disposition, même si leur propre expérience fait douter de leur effectivité (Doytcheva, 2015). Ce faisant, ils prennent bien conscience d'un cadre normatif permettant de qualifier cette expérience d'injuste. Enfin, l'expression du sentiment d'injustice est acceptable et nécessaire aux yeux des professionnels qui les accompagnent ; plus encore, ces derniers encouragent le passage à l'action. Se découvrant une communauté

⁶ L. n° 2001-1066, 16 nov. 2001, relative à la lutte contre les discriminations : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000588617.

d'expérience, les jeunes du centre social se montrent pourtant sceptiques quant à la portée d'un débat cantonné au cadre du centre social, et dubitatifs quant à leur capacité de transformer leur réalité quotidienne. Ils s'entendent toutefois sur une explication et une piste d'action :

« Lors de ce débat, on s'est dit que l'histoire telle qu'elle est enseignée à l'école, c'était le début des discriminations, que les discriminations venaient de là (...). On en a connu des débats sur les discriminations, dans les centres sociaux notamment, (...) on pensait qu'on allait débattre et qu'ensuite ça allait rien ramener. Donc y a [un ami] qui allait partir qui a dit (...) "ben on n'a qu'à écrire notre propre livre d'histoire alors". » (membre du Collectif)

C'est autour de ce projet d'écriture de leur propre livre d'histoire que naît le collectif. Le groupe se réunira tous les vendredis et invitera des chercheurs, des artistes, des militants, des représentants institutionnels pour s'informer et se former. Encadrée par la direction du centre social, cette formation s'est inscrite dans une logique de conscientisation autour de la question des discriminations ethno-raciales. Après plusieurs séances, s'impose aussi la nécessité d'interpeller les acteurs ayant le pouvoir sur ce sujet, et ceux identifiés comme « potentiellement discriminants ». À cette fin, le collectif organise en avril 2011 un séminaire public, auquel sont conviés les représentants d'entreprises locales et de diverses institutions (mairie, police, éducation, ACSE, pôle emploi...), et qui réunira 300 personnes. À cette occasion, le collectif diffuse un film qu'il a réalisé pour se présenter et présenter l'enjeu autour duquel il s'est constitué, interpellant de façon critique les participants à faire plus et mieux en la matière au nom de leur droit à une égalité réelle.

Au fil des cinq années suivantes, le collectif a produit deux autres films, dont l'un intitulé *Décolonisons l'histoire* se substitue au projet de livre d'histoire. Ce film a été présenté à plusieurs reprises lors de divers types de rencontres à l'échelle nationale, le collectif étant régulièrement invité à venir échanger avec d'autres jeunes autour de son expérience. En partenariat avec une compagnie de théâtre, le collectif a également accompagné deux classes du lycée local pour travailler sur la question des discriminations ethno-raciales à partir des

expériences vécues par les élèves, avec l'un des enseignants qui avait été invité au séminaire de 2011 au cours duquel cinq classes s'étaient d'ailleurs déplacées. D'autres actions, dans ce même cadre scolaire, ont également été conduites par le collectif, ce dernier ayant par exemple défendu auprès du proviseur une mère de famille à qui il était refusé d'accompagner une sortie scolaire parce qu'elle portait le voile, action dans le prolongement du soutien apporté au collectif du Blanc-Mesnil, « Sorties scolaires : avec nous ! ». Des membres du collectif ont aussi été conviés, fin 2013, à la concertation préalable à l'élaboration du rapport préfigurant une refonte de la politique française en matière d'intégration⁷.

1.2 Un centre social volontaire en matière de la lutte contre les discriminations

Pendant cinq ans, la dynamique enclenchée a fait l'objet de toutes les attentions, locales comme nationales, et ce d'autant plus que le collectif constituait l'une des rares expériences s'installant dans la durée, et de fait paraissant faire mentir les analyses. On le sait, la nature même de l'expérience de la discrimination, incertaine et ambivalente, ne favorise pas la mobilisation collective ; les personnes victimes de discrimination peinent souvent à qualifier leur situation comme injuste, quand elles ne sont pas découragées de s'exposer davantage. La discrimination isole plus qu'elle ne mobilise *a fortiori* dans les quartiers de relégation sociale où la discrimination s'inscrit dans l'ordinaire des interactions quotidiennes. Quand une offre institutionnelle ou militante de lutte contre les discriminations existe, les personnes discriminables comme discriminées s'y reconnaissent peu et s'en tiennent à distance (Dubet *et al.*, 2013). Les centres sociaux savent par ailleurs leur difficulté à mobiliser les jeunes gens des quartiers dans lesquels ils sont implantés.

Pourtant, le cadre d'échange et de reconnaissance ouvert par le centre social, assorti du soutien politique et financier des partenaires institutionnels à l'échelle locale comme nationale, a permis au collectif de se constituer.

⁷ Ils ont participé au groupe de travail Faire société copiloté par Ahmed Boubekeur et Olivier Noël qui a donné lieu au rapport « Faire société commune dans une société diverse » ainsi qu'à un article dans la revue *Migrations Société* (2014).

Parmi les conditions favorables, il faut d'abord souligner outre son dynamisme reconnu par tous, les convictions de la directrice du centre social soucieuse de renouveler les formes de la participation des habitants et de sortir des schémas traditionnels de l'animation socioculturelle proposés aux jeunes des quartiers populaires, schémas jugés paternalistes et moralisateurs. Convictions forgées au cours de sa propre trajectoire professionnelle, qui l'a menée des Minguettes en périphérie lyonnaise à la périphérie bordelaise, et qui illustre l'histoire française de l'intervention sociale et de la politique de la ville de ces 40 dernières années, lue comme une succession d'échecs et de rendez-vous manqués. Son analyse rejoint celle de Cortesero (2010) qui souligne que, défiant à l'égard des dispositifs d'animation, les jeunes gens se mobilisent plus facilement s'ils entretiennent des relations horizontales avec les animateurs, et ne sont pas sous tutelle morale. Ensuite, la rencontre en 2008 avec un agent de la DRJSCS en charge de la lutte contre les discriminations a été décisive. Elle réalise alors que si « *les jeunes ne parlent pas d'eux-mêmes des discriminations* » – la thématique avait été absente lors des assises de la jeunesse organisées sur le territoire aux lendemains des émeutes urbaines de 2005 – le problème n'en est pas moins réel et constitue un enjeu de conscientisation dont le Centre social doit s'emparer.

Or en 2010, la mise à l'agenda politique des discriminations, tant au plan national qu'eupéen, s'avère favorable aux initiatives, qu'il s'agisse de bénéficier de moyens financiers et/ou de soutien politique des institutions. Du côté des acteurs en charge de la politique de la ville ou de la fédération des centres sociaux, les alliés ne manquent pas. De plus, le centre social s'avère en phase avec un regain d'intérêt, même s'il est ténu, à la fois dans le champ de l'éducation populaire et dans celui de l'action publique pour des formes d'intervention favorisant le développement du pouvoir d'agir des « *premiers concernés* »⁸. Outre que l'équipe s'efforce au quotidien à une réflexivité sur ses pratiques et ses postures (Khettab, 2010), elle cherche à proposer des actions gouvernées par la participation et l'égalité. L'un des anciens animateurs du centre social se souvient

⁸ Comme en avaient témoigné les 400 participants au colloque « *Le community organizing : Développer le pouvoir des citoyens ?* », ENTPE, Vaulx-en-Velin, 14-16 mars 2012.

ainsi être arrivé dans « *une structure où la question de l'égalité (était) une question transversale. Dans l'ensemble des actions qui se déroulaient dans le centre social on se posait toujours la question : "Est-ce que nous avons un fonctionnement discriminatoire ? Est-ce que dans les actions que l'on propose derrière il n'y a pas des préjugés ? Comment faire pour sortir du fonctionnement classique de l'éducation populaire et essayer d'être dans l'innovation ?"* » (Animateur 1).

Mais en 2015, la dynamique s'interrompt. Il ne faut bien sûr pas occulter la jeunesse des membres du collectif qui, un temps impliqués, ont eu au fil des ans à arbitrer entre poursuite de l'engagement et choix d'études ou perspectives professionnelles. Le recrutement de l'un des leurs comme animateur au centre social a également pu être un facteur de démobilitation. Mais la fin du collectif tient aussi à ce qu'il a progressivement fait l'objet de controverses et d'une spirale de défiance, qui entraîna le départ d'une de ses chevilles ouvrières, la directrice du centre social.

2. Participation et empowerment

Au moment de l'enquête, le collectif paraît ne pas être parvenu à s'imposer comme un acteur collectif consistant et reconnu comme tel, ne serait-ce qu'à l'échelle de la commune. Les conditions de son autonomie interrogent. « *L'autonomisation, je pense, n'a pas été totalement réussie* », confie l'un des acteurs rencontrés, qui juge que sans ferment « *assez solide* » et « *sans prise de leadership au sein des acteurs eux-mêmes* », « *le groupe n'a tenu par rien d'autre que par le centre social* ». Pour les détracteurs de la démarche, les jeunes membres du collectif étaient instrumentalisés par des adultes militants. Les discussions relatives à l'autonomie litigieuse du collectif révèlent surtout un ordre de tensions autour de la participation des habitants qui divise le champ de l'éducation populaire, et qui en l'occurrence a fracturé l'équipe du centre social, comme le système d'action institutionnel local. S'agit-il d'intégrer de façon descendante les habitants aux cadres participatifs de l'animation et de la décision ou bien s'agit-il de créer les conditions d'une augmentation du pouvoir

d'agir en accompagnant des processus d'émancipation des personnes sur un territoire ? S'agit-il par ailleurs de favoriser l'émancipation individuelle selon l'approche individualisée du travail social ou bien de miser sur la dimension collective de toute forme d'*empowerment* ? Et comment accompagner l'émancipation sans manipuler ?

2.1 Faire participer les jeunes ou augmenter leur pouvoir d'agir

Du point de vue de l'histoire de l'éducation populaire, Laurent Besse et ses collègues rappellent que depuis le milieu des années 90, à la faveur d'un usage développé hors du secteur proprement dit de l'animation, et en particulier sous l'influence d'un mouvement comme ATTAC, l'éducation populaire sert à désigner une nouvelle forme de rapport contestataire au politique, optant pour la critique sociale hors des formes et des organisations traditionnelles. Cette conception a ensuite fait un retour vers le secteur de l'animation, à la faveur d'une critique interne de la professionnalisation et de la dépolitisation, ainsi qu'à la faveur, au tournant des années 2000, d'un mouvement de redéfinition de l'éducation populaire envisagée comme « *le travail de la culture dans la transformation sociale, politique et économique et comme plus ouverte aux problématiques de la démocratie participative ou délibérative* » (Besse et al., 2016, p. 33). Sur ce point, la directrice du centre social défend une vision claire, héritée de sa propre trajectoire professionnelle.

« Et moi, j'étais persuadée que l'action de la culture pouvait concourir à l'émancipation, la vraie émancipation : que les gens puissent parler et s'exprimer, prendre leur place. Et dans la mesure où on était dans une société contrainte, avec des représentations fortes et qu'on se rendait compte que les gens disaient ce qu'ils pensaient qu'on voulait entendre (...) moi, je me disais qu'il n'y avait qu'en passant par l'imaginaire et la créativité que peut-être on pourrait sortir de ce discours convenu. »

Attachée à une conception militante et émancipatrice de l'éducation populaire, loin d'une perspective civique et moralisatrice (Cortesero, 2010), elle a tiré les leçons de modalités participatives qui le plus souvent se cantonnent à intégrer dans les conseils d'administration des centres des habitants et des acteurs du territoire, bien implantés et déjà

engagés par ailleurs (Bresson, 2004). L'écart en termes de représentation est patent. En particulier au fil du temps et des mutations démographiques, quand les administrateurs vieillissent et que la population se transforme. Sa volonté, en 2010, de renouveler les membres du conseil d'administration et d'y intégrer des jeunes engagés dans la démarche d'*empowerment* a constitué un point de discorde, tout comme celle de « faire avec » les habitants (Coti, 2016).

Aussi quand, vu de l'échelon national, le collectif est la preuve que des jeunes des quartiers populaires peuvent s'organiser dans une perspective d'émancipation et incarner un pouvoir d'agir, le potentiel subversif du collectif est apparu menacer la distribution des rôles et des places au sein du centre social, comme les rapports de force et les jeux d'acteur au sein du système d'action publique local mobilisé autour de la question de la discrimination.

2.2 Jusqu'où accompagner un processus d'empowerment ?

À écouter les enquêtes, la controverse a aussi porté sur les rôles et les positionnements adoptés par les initiateurs et les facilitateurs engagés. Qu'il s'agisse de la directrice du centre social et des animateurs impliqués, des agents de la DRJSCS, des délégués du préfet pour la politique de la ville qui se sont succédé, des intervenants lors de la formation, les griefs croisés portent sur la méthode retenue et sa capacité à favoriser l'autonomie. Si l'exemple de SOS racisme est généralement invoqué pour rappeler les risques de l'instrumentalisation, chacun se trouve confronté à l'équilibre délicat que suppose tout accompagnement soucieux d'*empowerment*. Comment former et conscientiser, et donc transmettre des ressources cognitives et instrumentales, sans paraître limiter l'autonomie des jeunes ni les instrumentaliser ? Comment accompagner le développement du pouvoir d'agir de personnes initialement privées de ressources sans tomber sous le coup d'une interprétation en termes de manipulation ?

La théorie de la mobilisation des ressources souligne que les revendications des mouvements sociaux sont souvent « *définies, créées et manipulées par les entrepreneurs de mobilisations* » (McCarthy et Zald, 1977, P. 1215). Les initiateurs du cadre de constitution du collectif ont de fait paru adopter un rôle

d'« entrepreneurs de cause », sans ménager au groupe les conditions de son auto-organisation. C'est la leçon que tire le nouveau directeur du centre social, estimant que ce dernier peut être à l'initiative, mais qu'il ne peut « *pas tout porter. (...) Il peut juste porter le début* ». C'est aussi ce que rappelle le représentant d'une association d'éducation populaire d'une commune voisine : la méthodologie d'accompagnement de collectifs suppose de travailler aux conditions de l'autonomisation. La question de la méthode se pose tout particulièrement dans un contexte où des dynamiques citoyennes sont initiées par « *des gens [qui] veulent reprendre la main sur leur devenir, sur leur vie, leur avenir, et pas qu'individuellement, aussi collectivement.* » De la même façon, le positionnement des représentants de l'État, délégués du préfet ou agents de la DRJSCS, suppose d'adopter la bonne distance. Là encore, s'ils assument leur soutien et leur intervention pour « faire levier », ces représentants estiment qu'ils n'ont pas à se substituer au « travail d'animateur et d'accompagnateur d'un groupe ».

La sollicitation du collectif comme témoin exemplaire, invité à faire et refaire le récit de son émergence lors de rencontres diverses a sans doute aussi été prématurée, détournant ses membres d'un travail de consolidation indispensable à toute prise d'autonomie. Le collectif n'avait pas de raison de refuser la campagne de valorisation dont il a fait l'objet, et qui servait des acteurs nationaux à la fois tenus de justifier de la pertinence des fonds engagés, désireux de faire partager « les bonnes pratiques », mais aussi soucieux de légitimer les orientations politiques auxquelles ils étaient attachés à un moment où la lutte contre les discriminations perdait du terrain à l'agenda du gouvernement. Comme le dit l'un d'eux, « *à un moment, on croit – et on avait raison de le croire – que ce collectif, on va l'emmener dans tous les plans territoriaux et que va se fédérer un mouvement de jeunes autour de la question des discriminations qui aurait contribué à nous re-légitimer sur cette priorité dans le champ institutionnel et politique* ».

3. Méésentente autour des discriminations ethno-raciales

La légitimité litigieuse du collectif à s'imposer comme un acteur qui compte tient aussi à l'enjeu de la mobilisation et à la qualité de ses membres : des jeunes hommes et femmes, descendants de migrants et/ou ressortissants de groupes minorisés, se saisissant de la question des discriminations ethno-raciales. De fait, le collectif a été pris dans une « *structure de méésentente* », soit une situation « *où la discussion d'un argument renvoie au litige sur l'objet de la discussion et sur la qualité de ceux qui en font un objet.* » (Ranciere, 1995, p. 14) Au fond, jusqu'où et au nom de quoi, ceux qui s'estiment les « premiers concernés » par les discriminations ethno-raciales sont-ils perçus comme légitimes à en faire un objet de débat légitime ?

Assignés tantôt à la figure du rebelle tantôt à celle de la victime, les membres du collectif ont pu pâtir d'une lecture de leur action sous un prisme plus moral que politique. Surtout, le collectif a été pris dans des tensions structurant – et fragmentant – tant les configurations d'acteurs du centre social, des institutions nationales et locales, que celles du champ propre à l'antiracisme et à la lutte contre les discriminations. Ces tensions engagent non seulement le « bon » discours à tenir, mais aussi la qualité de ceux qui le tiennent tout comme la qualité des cadres publics et des interlocuteurs qu'ils interpellent.

3.1 La reconnaissance incertaine des discriminations ethno-raciales

S'il y a bien consensus au sein des acteurs impliqués pour affirmer la réalité des discriminations dont pâtissent les jeunes des quartiers populaires, et pour appuyer la lutte contre le phénomène, le choix du collectif de donner la priorité aux discriminations ethno-raciales (qu'ils qualifiaient la plupart du temps de « liées aux origines »), au cœur de l'expérience de ses membres, a progressivement amoindri la portée de leurs arguments. Milena Doytcheva (2015) a sur ce point identifié un triple mouvement de redéfinition de la problématique des discriminations depuis la loi de 2001⁹. Déplacement lorsque suite aux

⁹ L. n° 2001-1066, 16 nov. 2001, relative à la lutte contre les discriminations, www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000588617.

émeutes urbaines de 2005, le régime de l'action publique passe de la problématique des discriminations à celle de l'égalité des chances, laquelle semble diluer la question du racisme ; extension avec la pluralisation des critères ; euphémisation quand cette pluralisation participe de l'occultation progressive des discriminations ethno-raciales. Les membres du Collectif, invités à siéger dans « une commission pour l'égalité des chances » instituée par la commune, en ont fait l'expérience :

« Nous, on y siégeait, mais on nous a vite mis des bâtons dans les roues et on est vite repartis sur une question égalité homme-femme pour nous éjecter dans les faits. Parce qu'on s'est retrouvé politiquement sur une impasse : “est-ce que vous acceptez de travailler avec nous sur l'égalité homme-femme ou pas ?”. On a dit “ok on veut bien travailler sur l'égalité homme femme, mais on va parler des femmes voilées”. Et là ça a commencé à changer de sujet. » (Membre du collectif).

« C'est lié à l'origine. On aurait travaillé avec la discrimination sur un autre critère – puisqu'il y a tellement de critères –, on aurait choisi une autre entrée, je ne pense pas que ça aurait été aussi clivant. On aurait choisi l'homosexualité, l'égalité hommes-femmes, ça aurait peut-être fait débat, mais sur le fond, ça n'aurait pas été aussi clivant que ça. Parce que ça nous est revenu plein de fois ça : pourquoi vous avez choisi lié à l'origine ? Pourquoi vous n'avez pas pris un autre critère ? » (Animateur 2).

Pour les acteurs de l'éducation populaire, travailler sur les discriminations ethno-raciales constitue une prise de risque politique que certains ne sont pas ou plus prêts à prendre. « *Tant qu'on n'a pas les reins plus solides, on va éviter de se fragiliser dans des choses délicates* », explique le nouveau directeur du centre social. Sans compter que souvent très intriquées à la question religieuse quand elles concernent des Musulmans, les discriminations ethno-raciales deviennent un objet sensible dans un contexte de lutte contre le terrorisme et contre la radicalisation, ou encore de débats et polémiques autour de la laïcité. Dans ce contexte, la mobilisation de ceux qui s'estiment les premiers concernés doit également faire face à la critique du communautarisme. Fabrice Dhume (2016) montre ainsi

que cette notion s'est progressivement imposée pour disqualifier les initiatives ayant une base communautaire, qu'elle soit réelle ou supposée, ou encore de contester le droit antidiscriminatoire. L'usage controversé de cette notion renvoie aux tensions sur les modalités de la lutte et l'interprétation des discriminations ethno-raciales.

3.2 Deux régimes d'interprétation et d'action

Les tensions que suscite la mise en débat des discriminations ethno-raciales tiennent aussi à deux régimes d'interprétation et donc des modalités de lutte à retenir, qui structurent – et fracturent – tant les champs scientifique et militant, que politique et administratif.

Au fond s'agit-il d'envisager la discrimination comme le résultat de pratiques et de fonctionnements ayant des effets inégalitaires, ce qui suppose d'agir au concret, au moyen du droit et de la formation au plus près des institutions, pour contrecarrer les obstacles que les jeunes gens trouvent sur leur trajectoire et dans leur quotidien ? Dans ce cas, la priorité est donnée à l'égalité, dans un cadre national et républicain dont il s'agit d'affermir les règles de droit et de garantir leur appropriation en vue de la réduction de toutes les discriminations. Les politiques anti-discriminatoires renvoient alors souvent au registre de l'égalité des chances, de l'insertion et de l'employabilité. Ou s'agit-il de plaider pour la singularité des discriminations ethno-raciales, en retenant comme préalable à toute revendication d'égalité de traitement, un détour par l'histoire pour inscrire la cause des expériences singulières dans un passé colonial restant structurant des mécanismes institutionnels ? Dans ce cas, la priorité est donnée à la critique du modèle national républicain et à ses fondements historiques, en particulier à une conception assimilatrice jugée préjudiciable à la reconnaissance des identités et des différences (Dubet *et al.*, 2013). Dans les deux cas, la question institutionnelle est engagée, mais quand la première perspective retient l'hypothèse d'une « *discrimination systémique* », la seconde ouvre sur l'hypothèse d'un « *racisme institutionnel* », de nature à politiser et dénoncer « *la responsabilité des institutions dans le maintien des rapports sociaux de race* » (Dhume, 2016b, p. 45).

Depuis le milieu des années 2000, le champ de la lutte contre les discriminations et de l'anti-racisme est traversé de ce point de vue par

des débats d'autant plus vifs qu'il compte avec des acteurs collectifs s'imposant comme les premiers concernés par l'expérience du racisme et de la discrimination, et qui en appellent à un devoir de mémoire sur l'histoire du colonialisme et de l'esclavage, revendiquant dès lors un « anti-racisme politique ». Critiques à l'égard des mobilisations antiracistes des années 80, à commencer par SOS racisme et de ses héritiers, ils sont en retour incriminés pour leur défense du communautarisme et leur ethnicisation du social (Laplanche-Servigne, 2014). Dans leur processus d'appropriation de la problématique des discriminations, les jeunes du collectif ont été formés par des personnalités engagées de longue date dans la lutte contre les discriminations (Bouamama, Noël et Boussoumah). Formateurs, artistes et sociologues régulièrement sollicités sur cette question par les institutions, ils ont pu être perçus comme inscrits « dans une école de pensée » articulant la lutte contre la discrimination à l'anti-racisme politique. La proximité affichée par certains d'entre eux avec le parti des indigènes de la république a entraîné confusion et embarras.

De fait, le collectif a cherché à articuler la revendication d'égalité par le droit à un cadre d'analyse invitant à un détour par l'histoire de la colonisation pour expliquer les discriminations. Partant de leurs origines, le film *Décolonisons l'histoire* retrace les parcours de quatre figures africaines de la lutte anti-coloniale. L'enjeu : montrer que « *la France elle est faite avec des origines et il faut faire avec* ». « *Si tu n'existes pas dans les livres d'histoire, les manuels scolaires français, c'est comme si toi-même tu n'existais pas aux yeux de la France* », « *c'était pas l'histoire de France mais l'histoire en France* », résumant des jeunes du collectif. Le parti pris du film est aussi de valoriser la résistance des « premiers concernés » : « *C'est pas ceux d'en haut qui vont dire "bon allez on va aider les discriminés" (...) Je sais que c'est à moi d'agir (...) Si je lutte pas, personne ne le fera à ma place* ». Reste que le choix du collectif de rechercher les causes des discriminations ethno-raciales en optant pour « *une plongée dans l'histoire, dans les conditions politiques et historiques du phénomène* », compris comme venant expliquer la permanence d'un « racisme d'État » a constitué un point limite pour une part des acteurs locaux, enrayant tout dialogue avec les institutions. Une polémique autour de la participation à un spectacle de Dieudonné ou des

engagements personnels pour la cause palestinienne ont ajouté au trouble.

Malgré son effort d'articulation, le collectif a été dépassé par ces débats et ces fractures qui traversent tous les mondes sociaux et politiques, tant à l'échelon national que local. De ce point de vue, il faut insister sur le fait que la mobilisation des membres du collectif a pu compter avec des alliés tant du côté des acteurs de l'État que des institutions territoriales, tout comme ses détracteurs se retrouvent dans ces mêmes institutions, en proie donc à ces débats internes. Le centre social a d'ailleurs également été divisé. Des débats qui résultent surtout du travail de la société sur elle-même, et qui peuvent constituer des débats intérieurs, opérateurs du passage de l'expérience personnelle à la vie publique (Dubet *et al.*, p. 310), constituant tantôt des ressorts pour l'engagement, tantôt des freins à toute mobilisation. Dans les configurations d'action publique locale, ces tensions sont d'autant plus aiguës qu'elles enrôlent des acteurs en proximité, pris dans des rapports de coopération mais aussi de pouvoir, qui rendent l'espace de la critique plus étroit. De fait, la mise en débat des discriminations ethno-raciales s'avère sensible alors même qu'elle engage l'avenir de la jeunesse des quartiers populaires.

Conclusion

Accompagné par un centre social qui avait pour ambition de favoriser la conscientisation de jeunes gens de la commune, soit de leur offrir les outils d'une meilleure compréhension des mécanismes de pouvoir et d'éviction dont ils sont l'objet, le collectif s'est inscrit dans une dynamique reconnue par le CGET comme « *la plus active et la plus fine en termes d'analyse sur ces enjeux de lutte contre les discriminations* ». Avant d'être confronté à des difficultés : comment dépasser les clivages idéologiques relatifs à l'interprétation des discriminations ethno-raciales ? Comment les inscrire dans une vision politique stratégique qui permette au débat de se tenir sans anathème ? Comment opérer la traduction en actions concrètes ?

Cette expérience de mobilisation collective interroge de fait les organisations d'éducation populaire, qui peinent souvent à sortir d'un

cadre interprétatif qui vise un individu défaillant, victime de lui-même plutôt que de l'action de la société (Lapeyronnie, 1994). Le regain d'intérêt pour une visée plus politique de l'éducation populaire promet une approche renouvelée des mobilisations collectives dans les quartiers populaires¹⁰. Cela suppose toutefois que, comme l'observe Cortesero (2010), les acteurs de l'éducation populaire parviennent à créer des cadres d'intervention qui ne soient pas de simples relais des sentiments spontanés d'injustice ou qui entretiennent les logiques séparatistes. L'enjeu est bien de créer les conditions qui permettent aux individus d'augmenter leurs capacités réflexives et leurs capacités d'action, et de gagner en autonomie pour maîtriser leurs expériences et la représentation politique qu'ils veulent en donner. À défaut, toute mobilisation collective peut s'épuiser.

Toutefois, l'expérience du collectif n'est pas restée sans suite. L'un des animateurs, en appui de la démarche, est désormais élu à la politique de la ville dans une autre commune de la métropole, dirigée par une équipe Divers droite. En charge de la lutte contre les discriminations, il est très actif dans le réseau d'élus sur cette question mise en place par le CGET. Surtout, plus récemment, une dizaine de jeunes du collectif se sont retrouvés pour relancer la dynamique, cette fois sous la forme d'une association autonome, afin de porter la question de la lutte contre les discriminations et du pouvoir d'agir. S'appuyant sur les liens établis avec des collectifs de jeunes accompagnés par d'autres centres sociaux et grâce à une expérimentation portée par la fédération nationale et l'IRDSU¹¹, le collectif pourrait trouver de quoi prolonger la mobilisation en l'inscrivant dans un processus d'*empowerment* collectif.

¹⁰ Le numéro « Ma Cité s'organise » de la revue *Mouvement* revient notamment sur l'utilisation des méthodes inspirées du *community organizing* pour renouveler les mobilisations dans les quartiers populaires en France. Forme de mobilisation « par le bas », le *community organizing* consiste à ce que des organisateurs investissent les quartiers pour aller vers les personnes isolées et en colère, les accompagner dans la formation de leaders et la construction de campagnes, obtenir de petites victoires, justes et concrètes, afin qu'ils sortent de leur marginalisation sociale et politique (Balazard et al., 2016).

¹¹ Expérimentation « Une voix(e) commune contre les discriminations » : www.centres-sociaux.fr/2017/11/09/rencontre-nationale-lutte-contre-les-discriminations-retour-en-images/.

Bibliographie :

Bacqué M.-H., Biewener C., *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte, 2015.

Balazard H., Carrel M., Cottin-Marx S., Jouffe Y. et Talpin J., « Ma cité s'organise », *Mouvements*, vol. 85, n° 1, 2016.

Besse L., Chateigner F., Ihaddadene F., « L'éducation populaire », *Savoirs*, n° 42, 2016, pp. 13-49.

Bresson M., « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France », *Déviance et société*, n° 1, vol. 28, 2004, pp. 97-114.

Cortéséro R., « Entre l'émeute et le ghetto. Quels cadres de socialisation politique pour les jeunes des banlieues populaires ? », *Éducation et sociétés*, n° 1, vol. 25, 2010, pp. 65-81.

Coti G. (2016), « Faire "avec" les habitants. "Pouvoir d'agir" et renouvellement des pratiques des centres sociaux », *Mouvements*, n° 1, vol. 85, pp. 80-86.

Dhume F., *Communautarisme. Enquête sur une chimère du nationalisme français*, Demopolis, 2016a.

Dhume F., « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique », *Migrations et société*, n° 1, n° 163, 2016b, pp. 33-46.

Doytcheva M., *Politiques de la diversité. Sociologie des discriminations et des politiques antidiscriminatoires au travail*, Peter Lang, 2015.

Cousin O., Dubet F., Macé É. et Rui S., *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Seuil, 2013.

Khettab K., « Des travailleurs sociaux discriminants ? Ces petits riens du quotidien », *Le sociographe*, n° 31, 2010, pp. 85-90.

Lapeyronnie D., « La gauche face aux exclus », in *Penser le sujet, autour d'Alain Touraine* (Dubet F., et Wieviorka M., dir.), Fayard, 1994, pp. 576-577.

Laplanche-Servigne S., « Quand les victimes de racisme se mobilisent. Usage d'identifications ethnoraciales dans l'espace de la cause antiraciste en France et en Allemagne », *Politix*, n° 4, vol. 108, 2014, pp. 143-166.

McCarthy J. D. et Zald M. N., « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, n° 6, vol. 82, 1977, pp. 1212-1241.

Noël O., « Groupe de travail “faire société commune dans une société diverse” : fabriquer autrement les politiques publiques », *Migrations Société*, n°155, 2014, p. 101-114.